

**N° 5503<sup>7</sup>**  
**CHAMBRE DES DEPUTES**  
Session ordinaire 2005-2006

---

**PROJET DE LOI**

**mettant en oeuvre la directive 2004/56/CE du Conseil du  
21 avril 2004 concernant l'assistance mutuelle des auto-  
rités compétentes des Etats membres dans le domaine  
des impôts directs**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**DEPECHE DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE GENERAL  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU MINISTRE DES FINANCES**  
(8.11.2005)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 4 octobre vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question dans sa séance plénière du 27 octobre 2005.

Le projet de loi sous examen qui a pour objet de transposer en droit national la directive 2004/56/CE du Conseil du 21 avril 2004, prévoit par là un renforcement de la coopération des administrations concernées par les impôts directs, des différents Etats membres.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler et approuve par conséquent le projet de loi sous examen.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire général,*  
Robert LEY

*Le Président,*  
Marco GAASCH

